

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 janvier 2014.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013

2013 DLH 325 Réalisation par « Paris Habitat OPH » d'un programme de résidentialisation du groupe « Italie, Kellermann, Dominé » (13e).

M. Jean-Yves MANO, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le projet de délibération en date du 3 décembre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme de résidentialisation du groupe « Italie, Kellermann, Dominé » à réaliser par « Paris Habitat OPH », 180-194 avenue d'Italie, 4-16 rue Kellermann, 2-4, 9, et 28 rue du Colonel Dominé (13e) ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du 9 décembre 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Yves MANO, au nom de la 8e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la participation de la Ville de Paris au financement du programme de résidentialisation du groupe « Italie, Kellermann, Dominé » à réaliser par « Paris Habitat OPH », 180-194 avenue d'Italie, 4-16 rue Kellermann, 2-4, 9, et 28 rue du Colonel Dominé (13e).

Article 2 : Pour ce programme, « Paris Habitat – OPH » bénéficiera d'une subvention municipale d'un montant maximum global de 1.208.753 euros.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204, nature 204182, rubrique 72 du budget municipal d'investissement.

Article 3 : M. le Maire de Paris est autorisé à conclure avec « Paris Habitat – OPH » la convention fixant les modalités de versement de la participation de la Ville de Paris au financement du programme.